

§)

Equipement	
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av ar 2+2 = I (E)
Feux de gabarit	av ar
Feux complémentaires	S.d. 1 lampe de travail à l'arrière
Eclairage plaque	1/ pour le chariot à moteur
Essuie-glace	1/ balai avec/sans lave-glace
Avertisseurs	1/ BOSCH 0 320 043 010
	ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur / chariot à moteur	
Marque et type	S T E Y R 8070 4x4	
Homologation N°	CH	4757 34
Carrosserie		
Places	total 1 ou 1+1	avant
Poids à vide	3080	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 17,60
Poids total		Cylindrée 3456

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant; blocage du différentiel arrière; sur demande blocage automatique du différentiel avant.
- ** Frein de service : sur demande: hydraulique, 1 circuit, AV=disques/AR=à expansion interne (y compris frein indépendant)
- + Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = V-max. = 85,5 dB/A, à proximité = à 120 cm du sol, à 50 cm du capot, sur la gauche.
- + Carrosserie : cadre de sécurité avec toit et pare-brise (type 110.02 resp. 110.01 pour modèle surélevé, homologué OCCE). Livrable sur demande en modèle partiellement ou complètement fermé; contrôler l'équipement à l'immatriculation; les glaces teintées, portant la marque d'homologation "con D ..." sont conformes.
- x) Variante de pneus : AR = 12.4 - 36 6 PR charge 2980 (1,7) V-max. 30 km/h.
- §) Equipement : la hauteur des feux de position, des feux rouges/stop, des clignoteurs AV+AR est admise pour raisons techniques; lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires.

A noter dans le permis de circulation:

101 - 1 plomb au couvercle du régulateur.

Lieu et date de l'homologation

Dietikon, 07.11.79

Remplace FH CH 4757 34 du 7.11.1979
Identification

Service fédéral d'homologation

Tracteur /
chariot à moteur

S T E Y R

8070 4 x 4
(337.35)

CH 4757 34

Fiche complémentaire

I

Complément du 27.05.82 à Dietikon - lin

Conforme aux prescriptions du bruit au 01.10.82

A partir du No du châssis : 337.35 - 08278

Mesure du bruit :

avec le véhicule en marche : V/max. 25 km/h = 81,0 dB/A
à l'arrêt : = 77,0 dB/A à 1800 t/min.

Mesure de la fumée : Bosch-noircissement = 4,3 à 1600 t/min.
Bacharach = 4,5